

CLASSE A HORAIRE AMENAGE MUSICALE INSTRUMENTALE



En partenariat avec Le Conservatoire de MULHOUSE

ORGANISATION

- Cours de Formation Musicale: ces cours ont lieu au Conservatoire le mardi à partir de 15h15. Tous les élèves CHAM du Collège sont acheminés par bus au Conservatoire avec l'accompagnement d'un personnel de vie scolaire. Une fois sur place, les élèves sont répartis dans leurs différents groupes de FM.
- Culture musicale : de 1 heure à 1 heure 30- selon les classes. Les cours ont lieu au Collège Jean XXIII (6^{ème} et 5^{ème}) ou au Conservatoire (4^{ème} et 3^{ème})
- Groupe instrumental CHAM : 1 heure au Collège avec le professeur d'éducation musicale.

Les cours d'instruments, d'orchestre et la chorale sont dispensés au Conservatoire.

Finalités et principes des classes CHAM

Les classes à horaires aménagés musicales offrent aux élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique. Cette formation spécifique vise à :

- *développer des capacités musicales affirmées*
- *garantir les meilleures chances d'épanouissement*
- *harmoniser le temps d'activité musicale et la scolarité*
- *donner aux élèves musiciens une identité musicale commune*
- *créer dans l'établissement une dynamique qui permet un rayonnement musical*

Les allègements scolaires reposent sur une partie de l'EPS, et les cours d'AP (accompagnement personnalisé)

Si votre enfant est intéressé par un parcours CHAM (Instrumental) au Collège Jean XXIII, vous êtes invité(e) à prendre rendez-vous avec Mme GARVIN, le Chef d'établissement, en téléphonant au secrétariat du Collège, au numéro suivant : 03.89.42.38.57.

Nous vous proposons de nous rendre visite sur notre site www.ecj23.org